

## RÈGLEMENT DE L'ÉVÈNEMENT SKI FUN DÉFI

**18 MARS 2018 à Aillons-Margéraz 1400**

### ARTICLE 1 : Description de l'évènement

La SEM des Bauges, située 73340 AILLON-LE-JEUNE, n° de siret 380 922 625, ci-après dénommée l'Organisateur, organise en collaboration avec l'ESF des Aillons-Margéraz, le Ski club des Aillons, Ski-Snow USCC et le Ski Club Compétition de Chambéry, le Ski Fun Défi, un événement à ski sportif et convivial pour s'amuser en famille ou entre amis sous forme d'une suite de 6 épreuves par équipe, suivi d'un concert DJ sur le front de neige, le dimanche 18 mars de 8 h à 17 h sur le domaine skiable d'Aillons-Margéraz 1400.

L'évènement se déroulera en deux phases :

- Les 6 épreuves
- Un concert DJ sur le front de neige avec la remise des prix et un tirage au sort

Les 6 épreuves sont :

- 1) Le boarderX (boarderX déjà existant sur le secteur de l'Alpage)
- 2) Le parcours du dahu (combi-race tracé sur la piste des Gentianes avec quelques sauts sur le Ludik Park suivi d'un slalom)
- 3) Le Géant du Lapiaz (géant tracé sur la piste du Lapiaz)
- 4) Le tracé sauvage (passage non damé jalonné et sécurisé entre le sommet des Gélinittes et le Chamois)
- 5) Le Gliss'Quizz (recherche de 6 balises du Gliss'Quizz déjà existantes et réponse à leurs questions)
- 6) La séance photo (l'équipe est prise en photo avec le cadre photo au sommet des Gélinittes)

Une épreuve est validée si tous les membres de l'équipe passent la ligne d'arrivée de l'épreuve.

La durée moyenne des épreuves est d'une minute à deux minutes.

Les équipes doivent se présenter une seule fois aux épreuves.

La localisation des épreuves est indiquée sur les plans des pistes distribués à l'accueil du Ski Fun Défi. Sur les pistes elles sont délimitées par des filets, des jalons et identifiées aux couleurs de la station les Aillons-Margéraz et des partenaires.

Au départ les équipes sont orientées par groupe de 8 à 10 équipes vers une épreuve, mais la suite du parcours est libre : chaque équipe décide vers quelle autre épreuve elle se dirige.

Le déroulement de la manifestation est le suivant :

- 8 h à 9 h : accueil dans la salle du Colombier (salle hors sac sur le parking)

- 9 h : briefing des participants par le Directeur des épreuves et départ orienté pour les équipes
- 12 h : début du concert (DJ) sur le front de neige
- 14 h : arrêt de toutes les épreuves
- 16 h : remise des prix sur la scène du concert
- 16 h 30 : tirage au sort
- 17 h : remerciements et fin du concert

Chaque participant recevra un plan des épreuves, un buff, un stylo et un dossard, qu'il devra porter impérativement durant l'évènement.

En cas de perte d'un dossard ou de non restitution, il sera demandé au participant un dédommagement de 25 €.

## **ARTICLE 2 : Accès aux épreuves**

L'introduction ou la détention d'objets illégaux (armes, objets inflammables, drogue, alcool, etc.) est interdite.

L'Organisateur se réserve le droit d'expulser du site de la manifestation tout participant enfreignant le règlement intérieur du site de la manifestation, les conditions ou les instructions du personnel et des bénévoles.

## **ARTICLE 3 : Conditions d'inscription**

Le tarif d'inscription à l'évènement est de 25 € par participant.

Ce tarif comprend le forfait de ski journée, l'accès aux épreuves, l'assurance carré neige, les cadeaux de bienvenue, les ravitaillements et la participation au tirage au sort.

Les personnes en possession d'un forfait saison 2017-2018 Les Aillons-Margéraz ou d'un abonnement I AM FREE 2017-2018 bénéficieront du tarif de 20 € (inclus l'accès aux épreuves, l'assurance carré neige, les cadeaux de bienvenue, les ravitaillements et la participation au tirage au sort).

L'inscription et son paiement se font via le site internet [ski.lesaillons.com](http://ski.lesaillons.com) ainsi que le jour-même de l'évènement entre 8h et 9h dans la limite des places disponibles.

Pour ce faire, chaque participant devra remplir un formulaire d'inscription, avec une validation de ce règlement, avant paiement.

Un maximum de 50 équipes donc 150 personnes est autorisé pour le Ski Fun Défi.

Les inscriptions seront d'autorité stoppées dès ce nombre d'équipes atteint.

Aucune annulation ni aucun remboursement ne seront acceptés sauf annulation de l'évènement par l'Organisateur, en cas de force majeure.

Lors de la désignation des gagnants, l'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue de l'évènement et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du participant.

Le fait de s'inscrire implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses. Le non-respect d'une ou plusieurs règles peut signifier la mise hors-événement du participant à tout instant.

#### **ARTICLE 4 : Conditions de participation**

Le Ski Fun Défi est ouvert à tous. Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte. Les participants sont libres d'utiliser un des moyens de glisse suivants : skis, snowboard ou télémark.

Pour participer il faut constituer une équipe de trois personnes.

Chaque équipe doit se choisir un nom et doit s'inscrire dans une catégorie lors de son inscription en ligne.

Les membres d'une équipe ont le même numéro de dossard.

Lesdites catégories sont :

- Famille : minimum 1 adulte et 1 enfant de la même famille
- Amateurs : 1 licencié compétiteur maximum
- Experts : 2 licenciés compétiteur minimum

Les participants pourront être titulaires d'une licence compétiteur Carte neige FFS 2016-2017 valide.

Il est interdit de participer avec un animal.

#### **ARTICLE 5 : Désignation des gagnants et tirage au sort**

Un podium par catégorie désignera les équipes gagnantes du Ski Fun Défi. Il y aura donc 9 équipes gagnantes.

Les équipes déclarées vainqueurs seront celles qui auront fait les 6 épreuves dans leur intégralité et qui auront cumulé le plus de points.

Le système de points est le suivant. Les épreuves du Boarder, le Parcours du dahu et le Géant du Lapiaz sont chronométrées. Les temps sont pris en secondes. Le meilleur temps obtient le plus de points. Les autres épreuves sont notées à l'appréciation du juge avec un système de points.

Le Ski Fun Défi étant une course grand public ouverte à tous non inscrite dans un championnat, aucune remise en cause des résultats ou demande de recomptage ne sera prise en compte.

Le tirage au sort sera effectué avec les numéros des équipes en direct lors de la remise des prix sur la scène à 16 h 30 par l'équipe organisatrice.

#### **ARTICLE 6 : Modalités de remise des lots**

Les 9 équipes gagnantes du Ski Fun Défi seront informées lors de la remise des prix le jour-même dimanche 18 mars à 16 h sur le front de neige par l'animateur-DJ au micro. Les lots sont attribués aux équipes par leur nom et numéro et ne pourront pas être cédés à une tierce personne.

Les équipes gagnantes au tirage au sort seront informées lors du tirage au sort le jour-même dimanche 18 mars à 16 h 30 sur le front de neige par l'animateur-DJ au micro. Les lots sont attribués aux équipes par leur nom et numéro et ne pourront pas être cédés à une tierce personne.

Si l'équipe tirée au sort est absente, une autre équipe est tirée au sort.

Le lot devra être accepté comme tel et ne pourra faire l'objet d'un échange, d'un remplacement ou d'une contrepartie en numéraire, pour quelque cause que ce soit.

Lors de la remise de ce lot, l'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles afin de vérifier que le gagnant remplit les conditions de participation et d'inscription figurant aux articles 3 et 4. Pour le cas où il s'avérerait que le gagnant ne remplirait pas ces conditions, il perdra le bénéfice de son lot sans contrepartie.

#### **ARTICLE 7 : Responsabilité de l'Organisateur**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent événement, sans préavis si les circonstances l'exigent, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour le cas où le domaine skiable serait impraticable par manque de neige.

L'Organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de dégradation du matériel, de chute ou de tout autre accident survenant aux participants lors de l'épreuve.

L'assurance Carré neige, comprise dans l'inscription au Ski Fun Défi, prend en charge les accidents sur pistes survenant aux participants. Pour plus de renseignement sur le Carré neige, les participants doivent s'informer sur [www.carreneige.com](http://www.carreneige.com) ou à l'accueil de la station.

En cas de force majeure, ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

S'agissant d'une course « grand public » ouverte à tous, non inscrite dans un championnat, aucun remboursement de frais ne sera effectué.

#### **ARTICLE 8 : Sécurité et environnement**

Le port du casque est obligatoire pour tous.

Les participants doivent respecter les règles de sécurité du skieur sur toutes les épreuves.

En dehors des épreuves, sur le reste du domaine skiable où circulent les autres skieurs non-participants, les règles de sécurité du skieur doivent impérativement être respectées.

Tout abandon ou incident notable devra être signalé aux bénévoles de l'épreuve la plus proche.

Tout accident sur les pistes doit être signalé le plus rapidement possible au personnel de la station (conducteur des remontées mécaniques et pisteurs secouristes) ou au 04 79 54 61 75. En cas d'absence de réseau téléphonique faites le 15 numéro d'urgence.

Les participants devront respecter l'environnement et ne jeter aucun débris, notamment les plans des pistes et les emballages du ravitaillement.

### **ARTICLE 9 : Droits à l'image et protection des données**

Le fait de s'inscrire autorise l'Organisateur à disposer de l'image des participants sur support photo, vidéo, sur le site internet et sur les réseaux sociaux pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'événement.

L'Organisateur recueille des données du participant dans le cadre de l'exécution du contrat du participant. Sans accord du participant, l'Organisateur ne conservera, ne traitera et n'utilisera ses données personnelles que si celles-ci sont nécessaires à l'exécution du contrat et à la participation de la manifestation.

### **ARTICLE 10 : La bonne conduite du skieur du Ski Fun Défi**

Le Ski Fun Défi étant une course « grand public » ouverte à tous, skieur loisir, en famille ou en club, le fair-play, la convivialité et la solidarité entre participants sont les fondements de l'événement.

Le Ski Fun Défi met à l'honneur l'esprit d'équipe et d'entraide. Il est donc demandé à tous participants d'incarner cet esprit.

### **ARTICLE 11 : Dépôt du règlement**

Ce règlement est consultable sur le site [ski.lesaillons.com](http://ski.lesaillons.com) et [lesaillons.com](http://lesaillons.com)

### **ARTICLE 12 : Contestation**

La participation au Ski Fun Défi implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent événement et tout litige qui pourrait en découler sont soumis au droit français.

**FIN DU REGLEMENT**